

# Protéger les ressources en eau : une autre perspective

Déclarer que l'eau n'est pas un bien économique mais un droit qui doit être reconnu comme bien commun de l'humanité peut contribuer à émouvoir l'opinion. Pour autant, les véritables solutions impliquent de recourir au marché.

**Par Max Falque.**

La sécheresse qui a sévi en 2017 a inspiré de multiples réflexions sur le changement climatique, l'urgente nécessité de nouvelles réglementations et taxes, l'appel à la solidarité voire la charité... Il existe pourtant d'autres solutions moins démagogiques, moins coûteuses et plus efficaces. Il convient de les expérimenter.

## L'eau peut-elle être appropriée ?

La propriété des choses et plus spécialement des ressources naturelles est-elle morale ?

La question est mal posée et il faudrait se demander si l'institution est bénéfique pour l'homme.

L'homme est un animal social dont la survie en société suppose [\*La vertu d'égoïsme\*](#) titre d'un des ouvrages de [Ayn Rand](#) :

*le droit à la vie est la source de tous les droits et le droit de propriété est le seul moyen qui en permette la réalisation. Sans droits de propriété aucun droit n'est possible. Puisque l'homme doit maintenir sa vie par son propre effort, l'homme qui n'a aucun droit au produit de son effort n'a aucun moyen de maintenir sa vie... Gardez à l'esprit que le droit de propriété est un droit à l'action comme tous les autres : ce n'est pas un droit à un objet mais à l'action et aux conséquences de la production et de l'acquisition de l'objet*

Voilà qu'apparaît la propriété comme transformateur de l'égoïsme en responsabilité.

Quel que soit le mode d'exercice des droits de propriété, le problème n'est pas celui des privilèges sociaux et économiques liés à la propriété mais celui de l'efficacité environnementale et de la sauvegarde des libertés individuelles et publiques.

En fin de compte, c'est bien à un approfondissement de toutes les formes de propriété et d'échange que doit s'atteler la recherche plutôt que de celui des antagonismes propriété/réglementation.

## Une autre vision

Les droits de propriété et le marché apparaissent désormais non seulement comme une condition de l'abondance économique mais aussi, dans une mesure encore largement inexplorée, de la protection des ressources environnementales, et notamment de l'eau.

La « crise de l'eau » correspond pour l'essentiel à une inadéquation de l'offre et de la demande. En effet, l'adaptation par [les prix, signaux de la rareté](#), est trop souvent rendue impossible par l'intervention des pouvoirs publics. Pour diverses raisons et par subventions interposées, ils imposent des tarifs inférieurs aux coûts de production, ce qui naturellement entraîne une consommation accrue.

- Des tarifs administrés ont des conséquences économiques et environnementales :
  - gaspillage de la ressource<sup>1</sup>
  - surdimensionnement des ouvrages de distribution et d'assainissement,
  - augmentation des rejets d'eaux usées dans le milieu.
- Au niveau mondial l'agriculture consomme 70% et l'industrie 22% de l'eau. La moitié de l'eau utilisée par les agriculteurs du monde entier ne produit pas de nourriture. Une amélioration de seulement 10% de la distribution d'eau agricole doublerait la disponibilité d'eau potable.
- Si l'eau agricole n'était pas subventionnée les agriculteurs seraient incités à investir dans des équipements réduisant les gaspillages (irrigation goutte à goutte, micro aspersion...).
- Les populations les plus pauvres n'ont pas accès à l'eau sous conduite et donc l'achètent à des porteurs d'eau à des prix en moyenne 12 fois plus élevé. Ces populations pauvres sont donc capables de payer l'eau à son vrai prix et sans subvention. En effet l'élasticité de la demande au prix de l'eau est beaucoup moins élevée pour les particuliers que pour les agriculteurs et les industriels.
- L'argument selon lequel seuls les pouvoirs publics sont à même de gérer et de distribuer « démocratiquement » l'eau car elle est fondamentale pour la vie n'est pas concluant : en effet la nourriture est elle aussi indispensable et plus personne ne demande la nationalisation de la production et de sa distribution car l'expérience des pays communistes n'a pas été vraiment concluante !
- La privatisation risque de substituer un monopole privé à un monopole public. Pour autant presque toujours les pouvoirs publics contrôlent le secteur privé par les contrats de concession. L'avantage de l'entreprise privée est qu'elle fonctionne toujours mieux qu'une entreprise publique.
- Le problème de la surexploitation des eaux souterraines est inévitable dans un système de libre accès car chacun a intérêt à capter la ressource avant un autre (Hardin) . Il convient de dissocier le droit de propriété du sol de celui de l'eau souterraine et imiter l'exploitation pétrolière. Les droits de prélèvement doivent être négociés dans le cadre d'[une organisation en propriété commune.\(Elinor Ostrom\)](#) Les droits de prélèvement sont librement négociés, les pouvoirs publics ayant pour mission d'enregistrer les transactions.
- L'émergence inévitable des marchés de l'eau en cas de pénurie durable, comme cela est aujourd'hui le cas en Australie ; les quotas d'eau peuvent être échangés comme n'importe quel bien. Le raisonnement des experts est le suivant : l'eau étant plus rare, son prix grimpera et elle prendra naturellement le chemin des exploitations qui l'utiliseront au plus juste afin d'en tirer le meilleur revenu
- Déclarer que l'eau n'est pas un bien économique mais un droit qui doit être reconnu comme bien commun de l'humanité peut contribuer à émouvoir l'opinion. Pour autant, les véritables solutions impliquent de recourir au marché, à savoir aux prix, aux droits de propriété, à la suppression des subventions publiques et à l'initiative privée encadrée par les pouvoirs publics.